

<i>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie</i>	COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE	
	CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (CSDND) DE DOMQUEUR	
	COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 septembre 2009	
	<i>Document projet : oui</i>	<i>Document approuvé : oui</i>

Lieu : CSDND de DOMQUEUR	Rédacteur : Séverine CUNCHE Date : 17/09/2009	Mise à jour :
------------------------------------	--	----------------------

PARTICIPANTS

Sous-Préfecture d'ABBEVILLE :

M. Bernard FLORIN – Secrétaire Général

Représentants des collectivités territoriales :

M. Emmanuel SCHORDERET – maire de DOMQUEUR

M. André RIMOLDI – adjoint au maire de BUSSUS BUSSUEL

M. Jean-Claude BRIET – maire de ERGNIES

M. Serge DUCROCQ – conseiller municipal de la commune de GORENFLOS

Représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Mlle Séverine CUNCHE – DREAL (anciennement DRIRE) Picardie

Représentants de l'exploitant :

M. Thierry DELINEAU – Directeur Activité Traitements – SITA Nord

M. Alexandre MASSARD – Conseiller technique Activité Traitements - SITA Nord

M. Jean-Pierre BOINET – Responsable d'exploitation - SAS Pierre BOINET

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation par l'exploitant
2. Questions diverses

Préalablement à la tenue de la CLIS en mairie de DOMQUEUR, les membres avaient rendez-vous à 14H30 sur le site. L'exploitant leur a ainsi présenté l'avancement des travaux de construction de la dernière alvéole du CSDND.

La séance est présidée par M. FLORIN, secrétaire général de la sous-préfecture d'Abbeville, qui ouvre la séance à 15h30.

1. PRESENTATION PAR L'EXPLOITANT

a) Traitement des lixiviats

Les lixiviats du CSDND de DOMQUEUR sont actuellement traités sur le site de MONS-BOUBERT par la nouvelle station mobile d'osmose inverse. L'Inspection des installations classées a en effet demandé à l'exploitant de stopper toute infiltration à compter du 2 février 2009 jusqu'à ce que celui-ci précise et justifie la solution qu'il retient pour l'élimination des lixiviats traités.

b) Dernière alvéole

Les travaux de construction de la dernière alvéole ont débuté depuis août 2009. La mise en place de la barrière de sécurité passive commence à partir de ce jour.

c) Reprofilage du dôme de déchets sur la zone qui n'est plus en exploitation

Des travaux vont être entrepris pour reprofiler le dôme actuel de déchets sur la zone qui n'est plus en exploitation. Contrairement à ce qui avait été indiqué précédemment par la société, celle-ci a décidé de ne pas réouvrir les zones de déchets. La craie en provenance du terrassement de la dernière alvéole va être utilisée pour ces travaux.

d) Travaux relatifs à la gestion des eaux de ruissellement non entrées en contact avec les déchets

Une consultation des entreprises pour ce marché va être réalisée en septembre 2009. La réalisation des travaux est prévue pour fin 2009.

e) Information des riverains

Conformément aux engagements de la précédente CLIS :

- une lettre d'information semestrielle est distribuée aux riverains du CSDND. La lettre n°1 a été adressée en juin 2009 ;
- un numéro d'appel (24H/24 : hôtesse en heures ouvrées et répondeur sinon) pour signaler toute odeur a été mis en place.

Un jury de nez, constitué par 8 riverains, a été créé. La 1^{ère} réunion (formation au rôle de jury de nez) s'est tenue le 09/07/2009. Un 1^{er} bilan est prévu dans 6 mois.

M. DUCROCQ fait observer qu'aucun riverain de GORENFLOS n'est présent dans ce jury de nez. M. BOINET précise qu'une personne était inscrite mais qu'elle ne s'est pas rendue à la formation du 9 juillet.

M. DUCROCQ demande si il y aura toujours des odeurs ou non dues au CSDND. M. MASSARD répond que les odeurs ne doivent être perçues que « de temps en temps » et avant tout le plus espacé dans le temps. M. DELINEAU ajoute que la perception des odeurs est également liée à l'image d'un site et à la notion de confiance.

M. SCHORDÉRET demande si le recouvrement des déchets va être poursuivi. Mlle CUNCHE rappelle que c'est une obligation réglementaire (réf. : art. 28 de l'arrêté ministériel du 9/09/1997 modifié).

f) Plaintes reçues depuis la dernière CLIS par l'exploitant

- 3 plaintes reçues en juin (GORENFLOS : 2 – ERGNIES : 1) pour des odeurs « biogaz/déchets » ;
- 3 plaintes reçues en juillet (GORENFLOS : 2 – ERGNIES et AILLY LE HAUT CLOCHER : 1) pour des odeurs « biogaz/déchets » ;
- 1 plainte reçue en juillet (GORENFLOS) pour des odeurs « biogaz ».

M. DELINEAU précise que les mois de juin, juillet et août sont les plus propices pour les odeurs du fait de la température et du fait de la présence des gens à l'extérieur.

M. BRIET précise que les vents ont été cléments en protégeant la commune de ERGNIES.

g) Automatisation de la torchère

Conformément aux engagements de la précédente CLIS, la torchère est désormais automatisée depuis août 2009. M. BOINET est averti par téléphone en cas d'arrêt de la torchère.

h) Arrêté préfectoral complémentaire du 28 avril 2009

L'exploitant a adressé le 15 juillet 2009 l'étude relative aux nuisances olfactives.

Mlle CUNCHE précise que trois sources d'odeurs ont été identifiées (les bassins de stockage des lixiviats, le massif de déchets et le biogaz) et que les mesures mises en œuvre pour les limiter et les réduire sont détaillées dans l'étude.*

** Il est précisé par l'Inspection dans ce CR que l'analyse de l'étude a soulevé de sa part plusieurs questions auxquelles l'exploitant a répondu en réunion de travail tenue après la CLIS.*

L'étude relative à l'impact sur la santé doit être remise pour fin octobre par l'exploitant. M. DELINEAU précise à ce titre que le protocole de réalisation de l'étude a été validée par la DDASS, que les mesures réalisées l'ont été en juillet 2009 par la société EUROPOLL et que l'interprétation de ces mesures et la modélisation sont en cours par la société ARIA.

M. BRIET demande si les résultats de l'étude de l'impact sanitaire peuvent lui être communiqués. M. FLORIN répond que les résultats de cette étude seront présentés par l'exploitant lors de la prochaine CLIS avec intervention le cas échéant de l'Inspection suite à son analyse de l'étude. Il est par conséquent convenu que la prochaine CLIS se déroulera courant 1^{er} trimestre 2010.

2. QUESTIONS ET OBSERVATIONS DIVERSES

2.1 M. SCHORDERET demande si la journée portes ouvertes dont il est question en fin de lettre d'information n°1 est toujours d'actualité.

M. DELINEAU précise que oui mais que cette journée interviendra a priori en début d'année prochaine.

2.2 M. BRIET demande à ce que la lettre d'information n°2 traite des réponses faites par l'exploitant à l'APC du 28/04/2009.

2.3 M. SCHORDERET demande quand les lixiviats seront à nouveau traités sur le site de DOMQUEUR. Mlle CUNCHE répond que cela dépend des résultats de l'étude d'impact sur l'infiltration des lixiviats traités remise le 1^{er} septembre par l'exploitant.

2.4 M. BRIET demande combien de temps va durer l'exploitation de la dernière alvéole. M. DELINEAU répond 2 à 2 ans ½ selon les marchés.

- 2.5 M. SCHORDERET demande si le réaménagement des abords du site est toujours d'actualité. M. DELINEAU répond par l'affirmative et surtout dans le cadre du projet d'extension.
- 2.6 M. BRIET fait observer que les personnes qui se plaignent le plus sont les personnes qui ont une maison de campagne sur les communes alentours au site.
- 2.7 M. SCHORDERET demande si la valorisation électrique du biogaz est envisagée. M. DELINEAU précise qu'elle le sera si le projet d'extension voit le jour.

La séance est levée à 16H.

La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée ce jour. Elle devrait intervenir courant 1^{er} trimestre 2010.
